
Jurisprudence des autorités administratives de la Confédération (JAAC)

Revue

pour la publication de décisions entrées en force et de communications portant sur des principes et présentant un intérêt général, telles que circulaires, instructions spéciales, directives, notes, mémoires, commentaires explicatifs et avis d'experts, émanant du Conseil fédéral, de ses départements et des services subordonnés, ainsi que, à l'occasion et avec l'autorisation du Tribunal fédéral, pour la publication d'arrêts du Tribunal fédéral qui ne sont pas publiés dans le recueil officiel, mais qui présentent un intérêt pour les administrations fédérales et cantonales.

Préparée et publiée par la Chancellerie fédérale par ordre du Conseil fédéral.

Prix d'abonnement pour 4 fascicules successifs et un répertoire: 70 francs.

Quelques thèmes du fascicule 56 III paraissant fin janvier 1993:

Contributions cantonales en matière d'enseignement spécial

Remise de droits de douane

Protection de la nature et du paysage lors de l'approbation de concessions hydrauliques

Autorisation de police des étrangers pour une courte période de perfectionnement

Surveillance des prix dans l'assurance-maladie

Les commandes doivent être adressées à l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne.

Avis

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1993
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	19
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.05.1993
Date	
Data	
Seite	124-124
Page	
Pagina	
Ref. No	10 107 354

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.